

N° 2150 / MCE

Le Ministre

en charge de l'artisanat

Papeete, le 05 novembre 2019

à

Madame Eliane TEVAHITUA Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet: Projet de loi du Pays portant interdiction progressive des sacs plastiques à usage unique

Réf.: V/courrier en date du 14 octobre

Madame la représentante,

Par courrier en date du 14 octobre 2019, vous me questionnez sur l'interdiction de divers produits en matière plastique.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos éléments de réponse.

Concernant le projet de loi du pays portant interdiction des sacs plastiques, l'objectif était, en effet, de présenter un projet le plus rapidement possible, pour une date d'application au 1^{et} septembre 2019.

Toutefois, nous avons tenu à finaliser de nombreuses consultations auprès des professionnels et membres de la société civile pour tenir compte de tous les effets induits de cette interdiction, notamment en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire d'une part et de liberté du commerce et de l'industrie d'autre part.

Ceci explique le retard apporté à la présentation du projet de loi du pays concerné. Toutefois, ces consultations étant maintenant terminées, nous serons très prochainement en mesure de présenter un projet devant notre assemblée.

Concernant l'étude sur l'impact de l'interdiction de la vaisselle en plastique à usage unique, celle-ci est toujours en cours et nous ne manquerons pas d'en communiquer les résultats dès leur réception par nos services.

Nous profitons de l'occasion pour apporter quelques autres précisions concernant ce dossier.

Sans remettre en cause l'interdiction future des plastiques à usage unique souhaitée par une large majorité de l'opinion publique, il faut aussi remarquer que, malgré l'absence de réglementation interdisant ce type de plastique, la tendance du marché va vers un abandon de leur utilisation.

Nombreuses sont les initiatives des commerçants, qu'ils soient de proximité ou issus de la grande distribution, pour essayer de limiter leur consommation de plastique à usage unique, que ce soit des sacs de caisse ou des sachets de fruits et légumes.

Rappelons également l'Opération 'ETE, menée par le Service de l'artisanat traditionnel, en collaboration étroite avec les artisans locaux, pour promouvoir l'utilisation de nos paniers traditionnels en lieu et place des sacs plastiques.

Saluons enfin la création de plusieurs épiceries en vrac sur l'île de Tahiti, des initiatives privées qu'il nous faut saluer car elles poussent la démarche jusqu'au bout, essayant de supprimer tous les emballages superflus.

Je vous prie d'agréer, Madame la représentante, mes respectueux hommages.

TERNE

Le Ministre

de l'artisanat

nésie frat

de la culture et de l'environnement, Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU